



Architecte DE HMONP (Master "Architecture, Projet urbain, Paysage" ENSAPLV)
Enseignante ENSAPB Licence-Master (Intensifs et Options Paysage)
& DSA Architecture et Patrimoine (Protections Patrimoniales Urbaines et Paysagères et Workshop Paysage)
Doctorante Chaire PEP ENSAPB / Doctorante associée LAREP ENSP Versailles Marseille
Co-fondatrice / Coordinatrice Pédagogique R&D Cluster Art Architecture Paysage Patrimoine caapp.fr

Thèse en architecture, depuis janvier 2018

Université Paris-Est, Ecole Doctorale "Ville, Transports et Territoires"

Laboratoire d'accueil : Institut Parisien de Recherche Architecture, Urbanistique et Société (ENSA Paris-Belleville)

Direction : Jean-Paul Midant (Maitre-assistant HDR à l'ENSA Paris-Belleville, directeur DSA Architecture et

Patrimoine, directeur Chaire PEP) ; Co-encadrement : Alain Dervieux (Maitre-assistant à l'ENSA Paris-Belleville)

Contrat doctoral Chaire PEP Patrimoine Expérimentation Projet (ENSAPB, Ministère Culture, DRAC IdF, CMN) 2018 - 2020

Titre ANALYSE PAYSAGERE ET POLITIQUES DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE BATI, URBAIN ET PAYSAGER EN FRANCE. De la décentralisation de 1979 à l'après loi LCAP de 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Résumé Les études urbaines menant à l'établissement de règlements, et visant la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et du patrimoine paysager en France, sont dans un nouvel essor ; en conséquence de la loi votée en 2016 sur la liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine, et du rapport Dauge présenté au 1er ministre au printemps 2017, concernant la revitalisation des centres des villes petites et moyennes, aujourd'hui en panne de développement. Architectures, espaces publics et ambiances paysagères, nécessitent une remise en question des articulations entre méthodes d'analyse architecturale et méthodes de reconnaissance paysagère.

La réflexion proposée ici interroge la culture paysagère des architectes du patrimoine et chargés d'études ZPPAU, ZPPAUP, AVAP : quelle est-elle et comment s'exprime-t-elle dans la reconnaissance et la mise en valeur paysagères du patrimoine bâti et paysager ? Il s'agit d'un projet de recherche axé sur l'évolution des modes de travail des chargés d'étude par l'étude de leur formation à ce travail, sur l'aspect paysager des règlements d'urbanisme propres au patrimoine, du changement opéré par la loi sur la décentralisation en 1979 et des premières ZPPAU en 1983 jusqu'à leur présente évolution en Sites patrimoniaux remarquables.

Ce travail propose la réalisation d'un bilan de l'enseignement de l'analyse paysagère appliquée au patrimoine afin d'en dégager les formations suivies par les architectes du patrimoine et les paysagistes concepteurs des ZPPAUP et AVAP depuis 1983. Dans une recherche d'outils méthodologiques, celui de la maquette est étudié quant à son rôle dans l'enseignement et la pratique du projet architectural, urbain et paysager. Un état de la fabrication des ZPPAUP et AVAP est établi par l'étude de cas ciblés sur le territoire français, interrogeant les croisements survenant avec les outils du paysage simultanément appliqués tels les Atlas et Plans de paysage, PNR, Sites classés ou Grands sites de France. Les moments charnières de basculement des ZPPAU aux ZPPAUP puis des ZPPAUP aux AVAP, font l'objet d'études de cas mis en perspective afin d'en comprendre la place donnée au paysage et ses effets actuels sur les territoires concernés. L'objectif de cette thèse est de dégager de nouvelles pistes méthodologiques et pédagogiques propres à la reconnaissance paysagère du patrimoine bâti et paysager, s'adaptant aux situations actuelles et à venir.

Mots-clefs Architecture, Ville et Ambiances paysagères, Reconnaissance paysagère, Pédagogie, Projet, Maquette, Conservation inventive, Atlas de paysage, Plans de paysage, PNR, Sites classés, Grands sites de France, ZPPAU-P, AVAP, Sites Patrimoniaux Remarquables.